

Strasbourg, le 2 décembre 2008.

Monsieur le Directeur du Contrôle de la Sécurité
DGAC
50, rue Henry Farman
75720 PARIS cedex 15

Objet : Concepteurs de procédures de la circulation aérienne

N/Réf : SAT/SG 08-037

Monsieur le Directeur,

Nous avons attiré votre attention récemment, sur le manque de dialogue social au sein de votre Direction, en particulier sur des dossiers importants ayant des répercussions sur l'organisation des services (qui relève de la compétence des CTP), voire sur le statut ou les métiers des agents.

Malheureusement, force est de constater que rien n'a changé et que la situation s'est même aggravée.

En effet, nous avons regretté que, sur le dossier de la conception des procédures et sur le suivi des personnels qui en sont chargés (essentiellement TSEEAC), le service de la DCS qui en a la charge n'ait pas jugé bon de réunir les organisations syndicales représentatives des TSEEAC pour évoquer ce dossier, comme cela a largement été fait lors de la mise en place de la licence communautaire de contrôleur aérien.

Nous sommes parvenus, avec la DSNA, à corriger les principaux défauts, mais avec toutes les difficultés liées à la modification d'un texte « verrouillé » sans discussion du côté de la DCS.

Aujourd'hui, nous sommes bien au-delà puisqu'il est question d'externaliser le travail des TSEEAC, alors même que cette option a été formellement rejetée en CTP DSNA, qu'aucun débat n'a eu lieu et qu'aucune information aux personnels n'a été réalisée.

On peut d'ailleurs s'étonner que la personne en charge de ce dossier à la DCS, qui a un long passé de représentant syndical, soit si peu attachée au dialogue social.

A l'heure qu'il est, la situation est devenue insupportable et explosive : les concepteurs de procédures, dont certains se sont investis dans ce domaine au prix d'une lourde reconversion, ont l'impression d'être trahis par la DGAC et sacrifiés au profit du Privé : En effet, il serait question qu'ils forment les agents d'une société privée ... voués, à terme, à les remplacer !!

Pour notre part, les options retenues sont inadmissibles et l'abandon de certaines compétences d'avenir pour la DGAC au profit de sociétés extérieures est totalement exclu.

En conséquence, nous vous demandons de nous tenir informés, formellement et rapidement, de ce qu'il en est réellement de ce dossier et, par ailleurs, de ne prendre aucune décision avant d'avoir rencontré les organisations syndicales représentatives de ces personnels.

Nous sommes, par ailleurs, absolument opposés à toute participation d'une société privée aux GT, GMO ou GT MO qui doivent rester internes à la DGAC.

Concernant l'organisation des services et du travail, évoquée plus haut, celle-ci doit être abordée au sein des CTP et nous souhaiterions que le CTP DSAC soit constitué au plus vite, et qu'une première réunion de celui-ci soit organisée au cours du 1er trimestre 2009.

En effet, de nombreux dossiers en cours doivent pouvoir y être présentés et débattus et il nous semble urgent et important que le travail préparatoire à sa mise en place (décompte de représentativité, répartition des sièges, etc.) soit réalisé dès maintenant.

Cet outil, indispensable (mais non suffisant) au dialogue social devra être créé au plus tôt afin que la DSAC, nouveau service à compétence nationale, ne soit pas le mauvais élève de la DGAC sur le plan du dialogue social.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre profond respect.

**Pour le Bureau National
Le Secrétaire Général
Alain BELLIARD**

Copie : - Directeur Général de l'Aviation Civile (avec PJ)
- Directeur des Services de la Navigation Aérienne
- Bureau National du SATAc UNSA + mise en ligne sur www.satac.eu